

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 mai 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Grandin, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun

-----



## **Délibération n° 06-06 du 28 mai 2020**

### **RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES SIX-ROUTES DE LA COURNEUVE – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil départemental n°2019-VII-32 du 4 juillet 2019 relative à l'approbation du schéma de référence et des modalités de la concertation préalable et lui donnant délégation,

Vu le budget départemental,

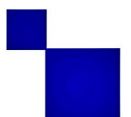
Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le bilan de la concertation préalable ci-annexé ;

- APPROUVE la poursuite de l'opération en intégrant :

- la conception d'aménagements cyclables sûrs et efficaces,
- la composition d'espaces publics de qualité offrant une présence accrue du végétal ;



- SOLLICITE sur cette base les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État, de la région Île-de-France et les financements des partenaires du pôle des Six-routes (Société du Grand Paris, Île-de-France mobilités, établissement public territorial Plaine Commune),

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires au titre des demandes de subvention et de financement.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*